CONSEIL GÉNÉRAL BAS-RHIN

Commission des projets routiers

1221 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier

Aménagement de la RD 28 entre SELTZ et SOULTZ-SOUS-FORETS - Echange de terrains à HATTEN

Rapport n° CP/2012/340

Service gestionnaire:

Secrétariat général du pôle aménagement du territoire - Service des opérations foncières

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation un échange de terrain, sur le territoire de la commune de HATTEN, entre un particulier et le Département du Bas-Rhin, dans le cadre de l'aménagement de la RD 28 entre SELTZ et SOULTZ-SOUS-FORETS.

La commission permanente du 7 mars 2011 a validé le principe des acquisition par voie amiable ou à défaut, par voie d'expropriation, des parcelles de terrain nécessaires à l'aménagement de la RD 28 entre SELTZ et SOULTZ-SOUS-FORETS, situées à HATTEN.

Dans le cadre des négociations, un propriétaire souhaite procéder par voie d'échange.

Il s'agit d'échanger une parcelle, dont il est propriétaire et cadastrée en section 17 n 341/105 de 0,32 are contre une parcelle, issue du domaine privé du Département du Bas-Rhin, cadastrée en section 17 n° 346/103 de 0,64 are, toutes deux situées sur le territoire de la commune de HATTEN.

Ces terrains situés en zone NCb en nature de jardin ont été estimés par France Domaine, à 250 € l'are.

En conséquence, cette transaction peut s'effectuer de la manière suivante :

- l'acquisition, auprès du propriétaire, de la parcelle section 17 n° 341/105 de 0,32 are s'élève à 80 €,
- la cession, de la parcelle, issue du domaine privé du Département, section 17 n° 346/103 de 0,64 are, s'élève, en contrepartie, à 160 €,

soit une soulte en faveur du Département de 80 €.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
21791	21-2111-621	50 000,00 €	49 322,89 €	80,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve l'échange de terrains sur la commune de HATTEN, entre le Département du Bas-Rhin, de la parcelle section 17 n° 346/103, issue de son domaine privé, au prix total

de 160 €, et le propriétaire de la parcelle section 17 n°341/105 au prix total de 80 €, soit une soulte en faveur du Département du Bas-Rhin de 80 €,

- dit que l'acte sera passé en la forme administrative.

Elle désigne par ailleurs M. Alfred BECKER, vice-président du Conseil Général en charge du pôle aménagement du territoire, en qualité de représentant du Département habilité à signer l'acte afférent à cet échange.

Strasbourg, le 26/04/12

Le Président,

Guy-Dominique KENNEL